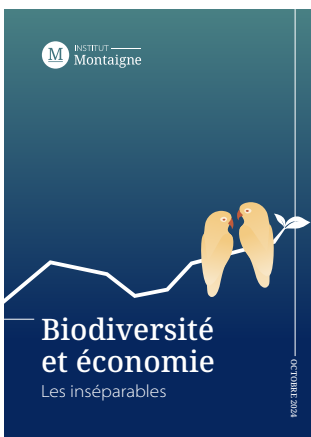


RAPPORT - Octobre 2024

Biodiversité et économie

Les inséparables



Ce rapport part d'un double constat : l'effondrement rapide de la biodiversité du fait des activités humaines et la sous-estimation chronique des effets de cet effondrement sur la résilience des sociétés.

Marquée par une extinction massive des espèces, une diminution de la diversité génétique et la dégradation des écosystèmes, l'accélération de l'érosion de la biodiversité est principalement due à cinq pressions d'origine anthropique : le changement d'usage des terres, la surexploitation des ressources, les pollutions, le changement climatique et les espèces exotiques

envahissantes. Ces pressions, et le déclin de la biodiversité qui en découle, compromettent à terme les conditions d'habitabilité de la Terre pour l'espèce humaine.

Alors que 50 % du PIB mondial dépend directement de la biodiversité, l'enjeu que représente son érosion est encore mal identifié. Il est, par ailleurs, souvent éludé par la crise climatique, qui est d'autant mieux connue que des indicateurs agrégés existent pour l'objectiver. Sa surreprésentation dans le débat public conduit parfois à sous-estimer les efforts nécessaires à la préservation de la biodiversité. La lutte contre le dérèglement climatique peut même entraîner l'adoption de solutions portant atteinte à la biodiversité, alors que celle-ci participe à la régulation du climat. Elle offre en effet des solutions d'atténuation et d'adaptation au changement climatique (séquestration du carbone, limitation des risques de sécheresse et d'érosion...).

Cette sous-estimation s'explique par des difficultés conceptuelles et méthodologiques. Sur le plan conceptuel, la représentation de l'être humain, évoluant dans un univers urbain, comme extérieur aux écosystèmes dont il exploite les ressources et retire des bénéfices, réduit la nature à un concept désincarné porteur de

possibles fantasmes sociaux et politiques. Sur le plan méthodologique, la difficulté à définir des indicateurs agrégés permettant de quantifier les services rendus par la nature, mais également l'impact, positif comme négatif, des activités humaines a pu être un facteur d'inaction ou de dispersion peu propice à une action effective et efficace.

Une prise de conscience collective des entreprises comme des citoyens est indispensable à la mise en œuvre de solutions permettant de réconcilier climat et biodiversité. C'est par la contrainte et l'exemplarité que les lignes ont commencé à bouger. Le *reporting* extra-financier a été une première étape dans la prise en compte de la biodiversité à l'échelle stratégique. La deuxième étape s'applique à construire des indicateurs, même si la complexité inhérente au vivant rend illusoire la construction d'un indicateur unique sur le modèle de la tonne équivalent CO₂. Cependant, certains indicateurs ont pu être développés pour aider les entreprises à mesurer leur empreinte biodiversité en vue de définir une trajectoire de réduction des pressions. La troisième étape contemple l'intégration de la biodiversité dans les décisions privées. Elle nécessite une cartographie des enjeux, des dépendances et des risques qui en découlent pour les entreprises. En effet, les services écosystémiques que la biodiversité rend aujourd'hui gratuitement sont invisibilisés, tant d'un point de vue économique que dans l'imaginaire social.

Même si la préservation de la biodiversité est essentiellement perçue comme une contrainte, elle peut rapidement devenir une opportunité de développement économique qu'il ne tient qu'aux acteurs économiques de valoriser. Des mécanismes et initiatives visant à gérer durablement les ressources, comme la rémunération des services environnementaux ou le développement de solutions fondées sur la nature, doivent toutefois être approfondis et complétés.

Les évolutions législatives récentes, telles que l'entrée en vigueur de la CSRD, devraient permettre une première analyse par le prisme des risques, des opportunités et des impacts tout au long de la chaîne de valeur des activités humaines.

Les conséquences d'un déclin de la biodiversité en termes de souveraineté alimentaire, sanitaire et industrielle plaident aussi en faveur d'un renforcement des critères liés à la biodiversité dans les accords commerciaux, visant à faire de la biodiversité un élément de la construction d'une extraterritorialité à l'européenne. La compétitivité des entreprises passera par la préservation de la biodiversité et appelle donc un approfondissement de la diplomatie environnementale et économique. Dès lors, il revient aux pouvoirs publics de soutenir les transformations portées par les acteurs privés au service d'une meilleure prise en compte de la biodiversité dans leur modèle économique.

Si le secteur privé apparaît de plus en plus mobilisé en faveur de la préservation de la biodiversité, il peine, cependant, à valoriser ses actions : labels, certifications ou actions de mécénat souffrent d'un défaut de visibilité et de crédibilité. La COP15 Biodiversité qui s'est tenue fin 2022 à Montréal constitue le point d'orgue de la responsabilisation, désormais conjointe des États et des entreprises, engagés parallèlement pour atteindre des objectifs spécifiques de trajectoire de réduction des pressions sur la biodiversité.

À moyen terme, préservation des écosystèmes et résilience des entreprises vont s'imposer et appeler un cadre législatif et fiscal cohérent tant à l'échelle nationale qu'internationale. L'harmonisation des dispositifs fiscaux, dont certains sont en contradiction avec les objectifs de la COP15 Biodiversité ou avec la Stratégie Nationale Biodiversité, est prioritaire. Pour pallier les risques accrus de vulnérabilités et d'inéquité entre acteurs, une prise en compte des conséquences sociales et un accompagnement ciblé des territoires et des citoyens les plus vulnérables s'impose si l'on prétend garantir son efficacité et son acceptabilité sociale.

Conscient de ces enjeux, des difficultés et des opportunités que représente l'atteinte des objectifs de la COP15, l'Institut Montaigne a souhaité réfléchir aux interdépendances entre biodiversité et économie. Elles lui sont apparues inséparables.

Fort de ce constat, ce rapport préconise en premier lieu la construction d'un référentiel européen propre à

la biodiversité à même de distribuer efficacement les responsabilités entre acteurs publics et privés. Ce référentiel appelle d'abord la définition scientifique des concepts clés. Ce socle commun permettra une prise en compte de la biodiversité à tous les niveaux requis de décision (pouvoirs publics, acteurs privés, citoyens...) et facilitera les synergies entre parties prenantes. En effet, l'allègement des pressions exercées sur la biodiversité, qui constitue le but ultime de la COP15, passera par le développement de synergies entre les acteurs publics et privés, notamment à l'échelle locale, par le biais d'expérimentations et d'innovations techniques et organisationnelles. Les limites planétaires et leur déclinaison dans les territoires illustrent assurément les opportunités, les risques et les contraintes à partir desquels ces acteurs peuvent jouir de leur environnement et le valoriser comme cadre de vie et cadre économique.

Soutenir l'intégration de la biodiversité dans la gestion des ressources et des modèles économiques est un second impératif. Cela implique la rémunération de mesures additionnelles prises en faveur de la biodiversité par les entreprises, y compris agricoles. En particulier, le mécanisme des paiements pour services environnementaux devra être rénové et les citoyens invités à se saisir des enjeux de conservation, *via* le dispositif des obligations réelles environnementales. Progressivement, les actions de préservation ou de restauration de la biodiversité doivent être perçues non comme des coûts supplémentaires mais comme des investissements dans un capital naturel, nécessaires à la pérennité de l'entreprise. Ceux qui s'engageront résolument dans cette démarche devront bénéficier de débouchés sur le marché national, *via* la commande publique, et à l'international, soutenus par une diplomatie ambitieuse sur le plan commercial et économique. Enfin, le développement d'un marché volontaire des crédits biodiversité mérite de faire l'objet d'une analyse précise si l'on veut éviter les errements du marché volontaire du carbone.

Un tel élan ne saurait perdurer sans acceptabilité sociale des mesures de protection de la biodiversité. L'allègement des pressions et l'équité doivent guider les politiques publiques en la matière. Cela suppose

d'anticiper tant les oppositions que les nouvelles vulnérabilités, d'arbitrer le plus en amont possible les conflits d'usage qui naîtront d'une raréfaction des ressources et de déployer une police de l'environnement dont la mission sera à la fois de sensibiliser les acteurs privés et de réprimer avec le plus de sévérité possible la criminalité environnementale.

Axe 1

Construire un référentiel européen propre à la biodiversité à même de distribuer efficacement les responsabilités entre acteurs publics et privés.

RECOMMANDATION 1

Définir, sur des bases scientifiques, les notions clés relatives à la biodiversité pour construire un référentiel européen commun et promouvoir son adoption à un niveau international. En s'appuyant sur le dernier état des connaissances scientifiques, définir au niveau européen les notions de « bon état des écosystèmes », de « biodiversité positive », d'« absence de perte nette », de « surfaces préservées » et « restaurées ». Ce référentiel européen commun devra être promu lors des COP biodiversité en vue de son adoption au niveau mondial. Il devra aussi mettre en avant les synergies climat et biodiversité et intégrer la déclinaison des limites planétaires au niveau territorial.

RECOMMANDATION 2

À l'échelle des territoires écologiques, organiser la répartition des responsabilités entre le public et le privé en renforçant la prise en considération de la biodiversité dans les instruments de planification locale. En s'appuyant sur les instances administratives déjà existantes et en veillant à simplifier les procédures de décision et les circuits de financement, élargir aux entreprises et à la société civile la gouvernance des communs publics.

Axe 2

Valoriser la prise en compte de la biodiversité dans les modèles économiques.

Axe 3

Renforcer l'acceptabilité sociale des mesures en faveur de la biodiversité.

RECOMMANDATION 3

Changer de paradigme de valeur en introduisant la biodiversité comme élément économique de prospérité et en misant sur l'innovation. Facteur de résilience des entreprises, la biodiversité doit faire l'objet d'investissements publics et privés plus importants et mieux ciblés, notamment sur les actions ayant des impacts positifs conjoints sur le climat, la biodiversité et le grand cycle de l'eau. Les innovations permises par la biodiversité (solutions fondées sur la nature), visant à alléger les pressions sur la biodiversité ou à mieux la connaître (ADN environnemental), et celles participant, par exemple, à la restauration du grand cycle de l'eau représentent des opportunités économiques qui doivent être favorisées. En parallèle, la prise en compte de la biodiversité dans la gouvernance des entreprises doit être renforcée, dans le cadre existant de la CSRD et de la méthodologie SBTn. Au regard de l'avance française sur le sujet, s'appliquer à ce que ces standards deviennent la référence mondiale.

RECOMMANDATION 4

Valoriser financièrement les engagements en faveur de la biodiversité. La biodiversité dépasse les seuls enjeux de gestion et ne se limitent pas aux activités des seules entreprises, elle nécessite donc une réponse intégrée, collective et massive par le passage à l'échelle des paiements pour services environnementaux, des obligations réelles environnementales et le développement de prêts bancaires garantis par l'État. Levier de valorisation et symbole d'exemplarité des pouvoirs publics sur le sujet, la commande publique devra spécifiquement intégrer un critère biodiversité.

RECOMMANDATION 5

Favoriser l'équité des mesures de préservation de la biodiversité afin d'en assurer l'acceptabilité. Favoriser l'acceptabilité sociale des mesures de préservation de la biodiversité en renonçant tout d'abord aux principes de l'écologie punitive, et en expérimentant ensuite des mécanismes de redistribution locale afin d'équilibrer les vulnérabilités issues de la raréfaction des ressources (foncier, eau...).

RECOMMANDATION 6

Sensibiliser et mobiliser les acteurs pour la préservation de la biodiversité. La question environnementale est trop souvent associée à une contrainte sur des acquis ou des freins à une consommation libre. Un changement dans les représentations collectives semble nécessaire et ne peut reposer sur la seule sensibilisation scientifique. Il devra d'une part s'appuyer sur la création de nouveaux imaginaires et d'autre part faire évoluer la police de l'environnement vers une sensibilisation des usagers aux pressions exercées sur la biodiversité.
